CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

Direction
des Services Techniques

C. C. T. P.

Remplacement des commandes mécaniques sur cellules protection transformateurs HT/BT

CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
2 Rue Valentin Haüy – Boîte Postale 740 – 34525 BEZIERS CEDEX
☎ 04 67 35 74 34 – FAX : 04 67 35 79 93

CENTRE
HOSPITALIER
BEZIERS

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation a pour objet la campagne de remplacement de 7 commandes mécaniques CI1 sur les cellules protection transfo QM modèle SM6 de marque Schneider Electric (Merlin Gerin) conformément aux spécifications techniques ci-dessous.

En effet les commandes actuelles datant de 1993 première génération de SM6, la préconisation constructeur prévoit le remplacement des commandes sur une partie des cellules des postes T1, T2, T3 et de la centrale de livraison, afin d'éviter le blocage de la commande et par conséquent l'impossibilité d'ouvrir ou de fermer une cellules HT.

Les travaux se dérouleront en heures ouvrables sauf cas particulier qui se feront en soirée entre 19 heure et 20 heure pour la cellule QM BTN, et la cellule transfo AUX entre 21heure et 22 heure.
Le CHB pourra à tout moment annuler une intervention programmée du prestataire sans contrepartie.

Tous les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur, aux règles de fonctionnement du CHB.

Les techniciens intervenants devront présenter leur titre d'habilitation valide pour pouvoir accéder aux lieux des travaux.

Les conditions d'hygiène seront respectées, voir fiche « hygiène et sécurité ».

CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

II – DESCRIPTION DU PROJET

1 - SITUATION :

Les matériels concernés se situent au centre hospitalier de Béziers sur le site de Montimaran, dans les postes HTA T1, T2, T3 et la Centrale de livraison.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le prestataire aura à sa charge :

Le remplacement à l'identique, par des matériels neufs, des commandes existantes CI1 des cellules Haute Tension SM6 des QM TR1, TR3, TR4, TR BTN, TR7, TR AUX, et QM Blanchisserie.

La fourniture de toutes les pièces et composants nécessaires pour la réalisation des travaux.

Le câblage des organes des nouvelles commandes mécaniques.

Toutes les sujétions éventuelles d'adaptations des nouvelles commandes sur les cellules existantes.

Une réunion préparatoire pour les travaux sera réalisée au préalable, M. Cros donnera la date d'intervention.

Les consignations et déconsignations seront réalisées par les services techniques.

CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

3 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les nouvelles commandes mécaniques doivent être identiques aux commandes mécaniques existantes en termes de :

Marque, modèle, caractéristiques techniques, fonctionnement, taille, dimensions, fixation et raccordement.

Les travaux seront réalisés afin d'être conforme en tout point aux différentes réglementations.

4 – VERIFICATION ET ESSAI

Des essais seront réaliser avant le démontage et le remplacement afin de s'affranchir du bon fonctionnement.

La vérification des travaux et les essais seront ensuite réalisé sur chaque cellule faisant apparaitre le fonctionnement normal sur le rapport final les tests.

5 – DEVIS

Le prestataire devra fournir à la réponse le devis détaillé en faisant apparaître le montant alloué à la QM blanchisserie sur une ligne séparée.

Voir AE valant CCP

6 – RECEPTION

Seront présents à la réception des travaux le prestataire, Pascal CROS ou autres technicien du CHB.
La réception des installations sera prononcée conformément aux dispositions prévues au présent marché, et sous réserve :

- De la remise en état des différents supports.
- De la conformité de l'installation au présent descriptif et aux règles en vigueur.
- De la levée de l'ensemble des réserves ayant pu être formulées.
- De la mise en œuvre satisfaisante des essais sur site.
- Le DOE sera fourni en trois exemplaires papiers et un exemplaire numérique (CDROM ou clé USB) qui comprendra tous les documents demandés ainsi que les modifications de schémas sous format autocad.
- Mise à jour/création des schémas et mise en place sur site.
- Documentations techniques des matériels posés.

- Tous les essais auront été effectués.

Les documents DOE seront transmis à Pascal CROS deux semaines avant la réception afin d'être analysés.
A défaut et en cas d'erreur ou de manque d'information dans le DOE, l'installation ne sera pas réceptionnée.

6 – DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service.
Voir AE valant CCP § 4.1.

7 – GARANTIE

Tout matériel est garanti contre tout vice de construction, de matière et de mise en oeuvre pendant une durée d'un an à dater de la réception.

Toutes les modifications sont garanties conformes aux règles de l'art et au projet d'exécution accepté par le maître d'œuvre.

Au cours de cette période, l'entrepreneur sera tenu de rectifier tous les défauts de fonctionnement qui apparaîtraient. Il sera totalement responsable des incidents ou dégradations qui pourraient se produire du fait de non-fourniture, en temps utile, des documents d'exploitation ou du fait d'erreurs contenues dans ses pièces ou ses réalisations.

L'entrepreneur garanti en outre que l'installation qu'il a réalisée correspond aux différentes caractéristiques qu'il a énoncées dans sa proposition et qu'il remettrait cette installation en conformité si l'exploitation relevait une non-concordance.

8 – RECYCLAGE

Le matériel déposé devra être trié et recyclé. Une attestation devra être remise à la fin du chantier.

9 - VISITE

Une visite sur site est obligatoire. Merci d'informer M. CROS – pascal.cros@ch-beziers.fr de votre présence à cette visite. A l'issue de la visite une fiche d'attestation de visite sera remise au soumissionnaire et devra être jointe au dossier de remise des offres afin que celui-ci soit valide.
A l'issue de la visite le candidat devra faire son offre en connaissance de cause. Aucune exclusion liée à une méconnaissance du dossier ne pourra être retenue.

CENTRE
HOSPITALIER
BEZIERS

➔ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc.…)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc.…, peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans pour cela subir un quelconque préjudice financier dû à cette interruption.

CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 29/04/2016 DB 3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agrée. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
  Boîte et support: Legrand Mosaïc

- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
  -Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
  -Coté Hub, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.
  Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19'' dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

-**Câble réseau :**
- câble réseau catégorie 6

-**Câble téléphone :**
- câble réseau catégorie 6

- **Câble Détection Incendie :**
- Conforme aux normes en vigueurs (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.

- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSi.Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boite de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacé, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015.L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.
L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté HUB (*N° du local utilisateur* +n° de prise si plus de deux) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

Coté utilisation		coté répartiteur
Ref de maintenance du répartiteur +position sur le répartiteur (sur prise réseau au mur)	Cable	Ref de maintenance du local utilisateur +N° de prise (si +de deux prises) (sur bandeau répartiteur)
Exemple E001/B8		ESS02/2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L' identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :

►la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire

►Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous** :
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

-

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur…) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

PRE REQUIS INFORMATIQUE EN CAS DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL

FOURNITURE DU LOGICIEL :

* COMPATIBLE: WINDOWS SEVEN 32 OU 64 BITS

- QUI NE NECESSITE PAS D'ETRE ADMINISTRATEUR POUR SON UTILISATION
- Possibilités d'installer sur serveur virtuel
- Mise à jour logicielles à préciser

Tutoriel d'installation du logiciel pas à pas.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⌦ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc.…)

⌦ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⌦ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.

- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc.…

CENTRE HOSPITALIER BEZIERS

➔ **Seront prévus et chiffrés dans l'offre** :

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**

- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc.…

- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration

- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc.…

- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.… D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique **(Fichiers AUTOCAD 2007).**

  Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

➔ **Obligations de l'entrepreneur** :

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc.…. Y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.… à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.… doivent être respectés.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

- Les carottages, percements, sciages, dans les planchers et/ou murs si nécessaires seront réalisés à l'eau avec précaution, protection, les étages supérieurs et inférieurs étant en exploitation.

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ -VOUS AUPRES DE :

PASCAL CROS

☎ 04 67 35 70 35